

Organisation d'un stage de « découverte du milieu marin »

Madame Roux juge que la part mairie de 128 euros est trop importante et préférerait que soit appliquée une part mairie à hauteur de 50%.

Monsieur le maire répond que ce choix a été fait pour ne discriminer personne et pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

Monsieur Fasolino souligne que ce stage est programmé pour 12 jeunes, il demande alors comment cela se passe s'il y a plus de demandeurs.

Madame Malafronte répond que le service prend en compte les douze premiers inscrits.

Monsieur Fasolino souhaiterait que dans un souci d'équité il y ait une approche plus globale afin de ne pas exclure les enfants des familles amenées à prendre un délai de réflexion plus long notamment pour des contraintes financières. Sinon certains risquent de ne jamais bénéficier de ces stages.

Madame Bézert demande si le C.C.A.S. reçoit des visites de parents demandant un étalement des paiements.

Madame Alunni répond que les familles qui sont concernées respectent les échéanciers de paiement.

Monsieur le maire justifie le prix du stage par le coût de la sécurité.

Madame Malafronte rappelle que les derniers stages qui ont été proposés aux jeunes n'ont quasiment rien coûté à la commune et que ce stage de découverte du milieu marin est le seul stage de qualité qui sera fait cette année.

Madame Roux espère qu'à ce prix -là ce sera bien.

Questions diverses

♦ Madame Roux demande à quoi servent les deux bandes qui se trouvent de chaque côté de la route nationale qui a été goudronnée.

Monsieur Quinard répond qu'il s'agit d'un nouveau concept de sécurité où sont aménagées deux voies multi-usage qui peuvent servir de voie cyclable, de voie de sécurité en cas de dépassement... Ce nouveau concept supprime les règles qui protègent les cyclistes, les voitures ou les piétons pour créer des zones où tout le monde doit faire attention. Certains carrefours aménagés en test seraient 5 fois moins accidentogènes.

Monsieur le maire précise que ces deux bandes qui longent les côtés de la route nationale donnent une impression de rétrécissement de la voie et incitent à la limitation de vitesse. Il s'agit du même concept que dans les rues où il n'y a pas de trottoir.

Madame Braissant soulève le problème qui va se poser en terme d'accessibilité pour personnes atteintes d'un handicap.

♦ Monsieur Destrost demande où est le projet de la nouvelle école élémentaire.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré monsieur le Préfet cet après midi qui refuse la révision du P.O.S. qui a été votée par les membres du Conseil municipal.

La solution que monsieur le Préfet propose est de construire l'école sur la pointe du lotissement St Dominique, au nord de la future « deuxième rue » qui devra être une limite à l'urbanisation.

Monsieur le maire indique qu'il sera difficile en conséquence de construire

tous les logements sociaux imposés par la loi SRU.

Il ajoute que la décision de monsieur le Préfet conduit à mener une double réflexion : - soit travailler sur l'école actuelle et repenser le projet scolaire dans le futur PLU, - soit acheter le terrain de monsieur Beleza et construire l'école sur la partie triangulaire nord. Cette deuxième solution permettrait de calquer le permis de construire actuel ce qui éviterait que de nouveaux frais de maîtrise d'œuvre soient engagés. Monsieur le maire annonce qu'il a rencontré monsieur Beleza qui est d'accord pour vendre son terrain trois fois le prix du terrain agricole (soit 100.000 euros les 7000 m²).

Monsieur Gubler énumère les trois difficultés actuelles : l'attente de l'acquiescement des pouvoirs publics, le souci de ne pas perdre trop d'argent, et les problèmes liés au permis de construire et à la révision.

Monsieur le maire rappelle que les commissions de sécurité et d'accessibilité ont répondu favorablement au projet initial ; considérant qu'il s'agit du même accès et de la même entrée, il demandera que les commissions se prononcent rapidement sur cette nouvelle situation. Il annonce ensuite que les révisions simplifiées seront interdites à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le maire, après avoir répondu aux questions du public, lève la séance du Conseil municipal à 23 h 30.



La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 29 juin 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/06/09 Rapport annuel sur le service public de l'eau - Exercice 2008.** Tout service public délégué doit faire l'objet d'un rapport annuel d'activité, devant être porté à la connaissance du public, et présenté au Conseil municipal. Ce dernier doit prendre acte que ledit rapport lui a bien été notifié. *Les membres du Conseil municipal ont pris unanimement acte de la présentation du rapport annuel sur le service public de l'eau.*

✓ **Délibérations n° 02/06/09 et n° 03/06/09 Vente d'eau aux particuliers : prix du m³ non livré et des livraisons.** Ces deux délibérations sont destinées à modifier le prix du m³ d'eau vendu aux particuliers, ainsi que le montant des livraisons d'eau effectuées au domicile de ces derniers, afin de les adapter à l'évolution du coût du service. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/06/09 Adhésion à l'Association E.A.U. (Elus, Associations, Usagers) – Pour une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement.** L'Association E.A.U., créée le 13 février 2007, regroupant des élus, des associations et des usagers, a pour vocation d'aider et d'accompagner les collectivités publiques souhaitant rester ou revenir en gestion publique, mais également renégocier les termes de leurs contrats avec des opérateurs privés, en matière de services liés à l'eau potable et à l'assainissement et mettre en œuvre des mesures de protection préventive des ressources. Il est proposé par cette délibération d'adhérer à cette association. *Délibération adoptée 22 voix pour et 5 abstentions (Marie-Odile Roux, Catherine Lognos, Alain Ramel, Bernard Destrost et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 05/06/09 Personnel communal – Création de postes suite à réussite à l'examen professionnel – Suppression de postes.** Suite à la réussite de 6 agents communaux à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^o classe, il convient, dans le cadre de la gestion du personnel, de créer ces six postes à temps complet. Il est proposé également de supprimer les six postes anciennement occupés par ces agents afin de mettre à jour le tableau des effectifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/06/09 Convention de partenariat culturel avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône.** Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de partenariat culturel avec le Conseil général, ainsi qu'avec deux opérateurs : le Centre Hugues Long et le Comité Saint-Eloi. Pour mémoire, cette convention permet de présenter des spectacles dans le cadre du dispositif « Saison 13 ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/06/09 Service de l'insertion socioprofessionnelle – Signature d'une convention avec Pôle emploi.** Le Pôle emploi d'Aubagne et la commune de Cuges les Pins souhaitent formaliser la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin d'offrir, dans le cadre de l'optimisation du maillage territorial, un premier niveau de service à la population active et aux entreprises de la commune. Pour cela, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de coopération simple avec Pôle emploi. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 08/06/09 et n° 09/06/09 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage multisports et d'un stage de « découverte du milieu marin ».** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation de deux stages devant se dérouler au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter le tarif. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/06/09** **Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'animations programmées – Local du Secteur Jeunes.** Le Conseil municipal est amené, par cette délibération, à valider l'organisation d'animations programmées par le Secteur jeunes et à en adopter le tarif demandé pour chaque activité. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/06/09** **Restaurant scolaire, Centre de Loisirs sans Hébergement et service Péri-scolaire – Grille du quotient familial et tarification.** Depuis le 11 juin 2007, les tarifs des centres de loisirs et du restaurant scolaire n'ont pas été réexaminés. Seuls les tarifs du péri-scolaire ont été recalculés au quart d'heure en septembre 2008. Il est proposé de tous les réactualiser. Pour cela, le Conseil municipal doit se prononcer sur les modifications relatives à la grille du quotient familial afin d'établir les tarifs du restaurant scolaire, du Centre de Loisirs et du péri-scolaire. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 12/06/09 et 13/06/09** **Service de l'animation socioculturelle – Règlements intérieurs – Accueil de Loisirs sans Hébergement et Accueil de Loisirs Péri-scolaire - Secteur jeunes.** Il convient que le Conseil municipal adopte deux projets de règlement intérieur, l'un pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et Accueil de Loisirs Péri-scolaire, l'autre pour le Secteur jeunes. Tous deux entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2009. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 14/06/09** **Cimetière communal – Modification du règlement.** La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire d'application immédiate réforment partiellement la gestion des cimetières et le statut de la destination des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. Il convient donc d'adapter le règlement du cimetière actuellement en vigueur. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces modifications. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 15/06/09** **Réfection de la toiture de la chapelle de l'Annonciade – Demande de subvention auprès du Conseil général au titre de l'Aide aux Travaux de Proximité.** Par cette délibération, le Conseil municipal sollicitera l'attribution d'une subvention, dans le cadre de l'Aide aux Travaux de Proximité, pour le projet suivant : réfection de la toiture de la chapelle de l'Annonciade. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 16/06/09** **Budget principal 2009 – Décision modificative.** Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'apporter quelques ajustements au budget principal 2009. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 contre (Marie-Odile Roux, Catherine Lognos, Alain Ramel, Bernard Destrost et France Leroy).*

Ouverture de séance

Monsieur le maire ouvre la séance en évoquant deux événements qui ont marqué l'actualité.

⇒ Tout d'abord, il souligne le grand succès qu'a connu la manifestation des 500 véhicules pour fêter les 500 ans de la translation du village, dimanche 28 juin. Il rappelle le nombre de véhicules exposés qui s'est élevé à 625 véhicules.

⇒ Le deuxième point d'actualité concerne l'annonce du tracé de la L.G.V. Le choix retenu est celui du tracé des métropoles, tracé qui fait le plus grand consensus réunissant élus de gauche et de droite. Monsieur le maire ne peut que regretter cette décision. Il souligne qu'il s'agit là d'une hérésie sur le plan des territoires métropolitains et d'un gaspillage sur le plan économique avec la construction de deux gares. Il rappelle que 4 années d'études complémentaires seront nécessaires avant que ce tracé devienne définitif.

Monsieur Destrost rejoint les propos de monsieur le maire et souligne que Cuges, au niveau associatif, s'est fait reconnaître et a participé aux différentes réunions préalables. Il recommande maintenant de la vigilance afin que ce tracé pénalise le moins la commune.

Monsieur Fasolino partage les mêmes regrets sur le choix de ce tracé, même si effectivement tous les ingrédients étaient réunis pour valider ce choix. Il pense que ce dossier « difficile » nous montre, avec un peu de recul, toutes les

ficelles et les artifices qui existent au niveau politique pour entériner une décision certainement avalisée en amont. Ainsi, la nomination d'un médiateur a permis de temporiser les réactions des opposants, et aujourd'hui l'hypothèse d'une nouvelle piste passant par Auriol puis St Maximin, peut également être un contre feu à une éventuelle réaction vis-à-vis du tracé des métropoles. Enfin cette décision arrive à point nommé dans un contexte électoral tendu sur la ville d'Aix.

Monsieur Di Ciaccio rappelle que rien n'est encore perdu et qu'il y a encore des batailles à mener pour que ce tracé évite Aubagne et Toulon. Il abonde dans le sens des propos de monsieur Fasolino : cette annonce est du « pain béni » pour la commune d'Aix, mais refuse de la prendre comme une fatalité. Il ajoute ensuite que beaucoup d'inconnues demeurent pour dire que ce tracé est définitif : - où sera implantée la gare, - où passera la voie entre Marseille et Aubagne, - où se dirigera-t-elle en sortant d'Aubagne. Il reste convaincu que de bons arguments peuvent être présentés pour que ce tracé ne se fasse pas du tout.

Monsieur Gubler fait remarquer que seule la décision politique a été prise ; la décision technique ne l'est pas encore. Il semblerait que commercialement, ce tracé équilibrerait le mieux les sommes investies. Mais il reste confiant sur la

décision finale car les évolutions technologiques et la mise en place des TERGV roulant à 230km/h peuvent faire changer les choses et éviter le tracé passant par Cuges.

Monsieur Destrost regrette que sur le département des Bouches-du-Rhône, il n'y ait pas eu une mobilisation de la population et des élus. Il rappelle que personne de la Vallée de l'Huveaune ou d'Aubagne n'était présent au débat public. Il ne souhaite pas en faire la critique mais constate malheureusement que même au niveau de l'Agglo, personne ne s'est engagé à fond dans ce dossier.

Monsieur Gubler explique l'absence des élus de la Vallée de l'Huveaune par le fait qu'ils se soient retranchés derrière la certitude de l'impossibilité technique de faire passer deux lignes TGV sur le tracé choisi.

Monsieur Ferri convient que cette décision est éminemment politique. Il ajoute que quelle que soit la mobilisation, cela n'aurait jamais fait le poids avec le Conseil général et le Conseil régional qui étaient tous deux favorables au tracé des métropoles. Selon lui, il serait plus productif de mobiliser maintenant son énergie sur les aménagements futurs liés à ce tracé.

Monsieur le maire ajoute qu'il n'est pas possible de construire deux voies supplémentaires dans la vallée de l'Huveaune mais le TGV peut partager la

Ouverture de séance (suite)

voie avec le TER. Ce partage entraînerait une limitation de la vitesse. Monsieur le maire garde espoir que les 4 années d'étude se soldent par une impossibilité technique de faire passer le tracé

par Cuges due au risque géologique encouru. Il partage le même avis que monsieur Ferri d'une part, à savoir l'impossibilité de lutter lorsqu'on a tous les grands contre soit et de mon-

sieur Destrost d'autre part, concernant l'absence de mobilisation des élus ; il cite en exemple l'attitude du maire de Gémenos qui n'a réagi par courrier qu'en date du 28 juin 2009.

Restaurant scolaire, Centre de Loisirs sans Hébergement et service Péri-scolaire – Grille du quotient familial et tarification

Madame Malafronte précise que la commune ne dépensera pas plus avec l'application de ces nouveaux tarifs. Madame Leroy demande le prix de revient d'un repas.

Madame Parent répond que le prix de la nourriture s'élève à 1,53 euros. A cela, il faut ajouter le personnel, l'amortissement des machines et des locaux. Monsieur Quinard indique qu'en 2003, le coût s'élevait à 6,60 euros.

Monsieur le maire précise que personne ne paie le prix de revient et que la commune participe plus pour ceux qui ont le moins de ressources.

Madame Leroy ajoute : « *Le système du quotient familial reste la base de calcul des prestations à caractère social le plus pratiqué par les communes. Toutefois, appliquer un prix trop bas pour les repas pris à la cantine aboutit souvent à des situations abusives et difficilement gérables en terme d'encombrement des cantines scolaires. En d'autres termes, certaines familles préféreront financièrement mettre leur enfant à la cantine alors que la mère de famille ne travaille pas parce que cela leur revient moins cher qu'un repas pris à la maison. Je pencherais, poursuit-elle, davantage sur un système de prix moyen pratiqué et d'une gratuité totale étudiée au cas par cas pour les familles les plus nécessiteuses. Cela permettrait de désengorger les cantines et d'allonger le temps de repas des enfants. L'aspect social ne serait pas remis en question, il serait simplement affiné et ramené à une situation correspondant davantage à la réalité du besoin fi-*

nancier des familles ».

Madame Malafronte s'oppose aux propos que vient de tenir madame Leroy et souligne qu'elle ne partagera jamais la même idéologie. Selon elle, les parents qui ne travaillent pas et qui souhaitent faire partager un moment de vie collective à leurs enfants ont tout à fait le droit de les inscrire. Ce serait de l'ingérence absolue dans les valeurs d'éducation familiale que de choisir pour les parents. Elle souligne qu'en l'état actuel, avec la mise en place de trois services et de l'animation inter-cantine, la commune s'en sort pas mal en terme d'organisation.

Madame Leroy demande alors quelles sont les solutions à apporter pour que les enfants ne souffrent pas de cet encombrement.

Monsieur le maire répond qu'il est difficile de trancher parmi tout le panel. Empêcher les enfants de déjeuner à la cantine pour la simple raison que les parents ne travaillent pas est inacceptable au niveau de l'éthique.

Monsieur Gubler comprend le point relevé par madame Leroy mais il est difficile de trouver quelque chose qui satisfasse tout le monde.

Madame Roux se félicite que le nombre de tranches ait été réduit ; c'est ce que les membres de l'opposition avaient proposé en 2003 lors de la révision de la grille tarifaire.

Livraison d'eau aux particuliers - Tarifs

Monsieur Quinard propose de réactualiser les tarifs de l'eau avec une péréquation par l'application d'une délibération générale prise chaque année.

Monsieur Destrost demande pourquoi les tarifs relatifs au personnel sont identiques pour tous les camions.

Monsieur le maire répond que dans cette délibération seule l'augmentation du prix de l'eau a été reportée au prorata de la capacité de chaque camion. Une réflexion ultérieure plus globale sera menée sur les voyages d'eau et leur coût

de facturation.

Monsieur Ferri remarque que les tarifs varient selon que la distance est inférieure ou supérieure à 10 kms. Il demande alors si des habitations sont situées à plus de 10 kilomètres.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit là de livraisons « marginales » ; actuellement aucune livraison ne dessert des habitations situées dans un périmètre de plus de 10 kms et qu'il est préférable, par prudence, de maintenir cette variation de tarifs au cas où la commune de-

Signature d'une convention avec Pôle emploi

Madame Malafronte précise que la signature de la convention se fera à la rentrée, à l'espace socioculturel, en présence de monsieur le maire et de la directrice de Pôle emploi.

Monsieur le maire indique que monsieur Ferri sera également présent lors de la signature.

Monsieur Fasolino souhaite que la signature de cette convention débouche sur une information de la population de l'existence de ce service de proximité.

Monsieur Gubler pense qu'il serait intéressant qu'il y ait une évaluation annuelle et que soit dressé un bilan retour des différentes actions menées.

Monsieur Ferri souligne que ces statistiques sont très utiles car elles permettent de comptabiliser non seulement les visites mais aussi de connaître les différentes actions menées.

Madame Malafronte répond que cela se fait déjà. Les pointages évitent quelques fois les radiations par erreur. Elle rejoint monsieur Fasolino sur la nécessité de communiquer l'existence de cette convention et de ce service.

Mademoiselle Ksouri souligne qu'un suivi se fait actuellement au sein de la structure. Elle indique aussi qu'une communication régulière est faite par le biais du Cuges au cœur. Elle convient qu'il faut sensibiliser la population et faire savoir que ce service est ouvert à tous. La communication est un des maillons de réussite de la convention.